

L'an deux mil vingt, le Vendredi vingt-neuf Mai, Convocation du Conseil Municipal, en séance ordinaire, faite individuellement à chaque Conseiller pour le Mardi neuf Juin deux mil vingt, à vingt heures trente minutes.

**Ordre du jour** : Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints – Mise en place des différentes commissions - INFORMATIONS DIVERSES - QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil vingt, le Mardi neuf Juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard RICHARD, Maire.

**Étaient présents** : Mr RICHARD, Mme CHEVALLIER, Mr BOURIN, Mme MANCEAU, Mr CHAUVIN, METIVIER, CHALUMEAU, Mme DURFORT, Mr GASIOR, Mme LIBERTI-TROUILLARD – Mrs BONIFAIT – FOURNIER- Mmes HOFFMANN – VEILLE et SENEAL-VALLEE.

**Absents** : NEANT

Madame E. CHEVALLIER a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur Gérard RICHARD a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**Fixation du montant des indemnités de fonction des élus :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 -1 (1) , le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus.

Considérant que la population prise en compte pour le calcul du montant des indemnités de fonctions des maires est identique à celles des adjoints, à savoir la population totale authentifiée avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, soit 956 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints se situe dans la tranche de 500 à 999 habitants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

**Article 1** : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour chacun des Adjoints correspondant à une population de 500 à 999 habitants., conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales .

- maire : 35.30 %.

- les quatre adjoints : 11.95 %

**Article 2** : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 article 6531 -indemnités- du budget communal 2020.

**Article 3** : Les indemnités seront versées à compter de la date de l'élection du Maire et des Adjoints, soit le 28 MAI 2020 ; date qui correspond également à celle de l'arrêté du Maire donnant délégation de fonction aux quatre adjoints.

**COMMISSIONS 2020**

**Commission Sociale : Président** : G. RICHARD

**Représentants du Conseil Municipal** : J. MANCEAU – T. METIVIER – C. HOFFMANN – M. LIBERTI-TROUILLARD – P. DURFORT –P. BOURIN

**Membres hors CM** : P. LECORCHE – A. FOURNIER – Mme D. FRANCOIS – M. BOUDEVIN

**Centre Social : « Bien Vieillir »** : M. BOUDEVIN

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LOIR (S.I.L.) :**

**Titulaires** : J. MANCEAU – J. CHALUMEAU

**Suppléants** : M. LIBERTI-TROUILLARD – G. VEILLE

**SYNDICAT d'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CHENU :**

Titulaires : Non défini Suppléant : Non défini

**PERSONNEL COMMUNAL : Centre de Gestion Le Mans + CNAS ( Comité National de L'Action Sociale):**

Titulaire : A. CHAUVIN – Représentant des Agents : PINEAU Franck

**CADRE DE VIE : Fleurissement – Sports - Culture – associatif (subventions communales ):**

**Responsable** : P. BOURIN

Membres : D. GASIOR – J. CHALUMEAU – C. SENEAL-VALLEE – P. DURFORT – X. BONIFAIT - M. FOURNIER

**AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (Ecole - Cantine et Garderie) :**

**Responsable** : J. MANCEAU

Membres : M. LIBERTI-TRUILLARD – G. VEILLE – C. HOFFMANN – T. METIVIER - M. FOURNIER - P. DURFORT

**COMMISSION DES FINANCES ET ECONOMIQUE :**

**Responsable** : E. CHEVALLIER

Membres : D. GASIOR – C. SENEAL-VALLEE – C. HOFFMANN – M. LIBERTI-TRUILLARD - A. CHAUVIN – J. MANCEAU

**COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX et LOGEMENTS COMMUNAUX :**

**Responsable** : A. CHAUVIN

Membres : D. GASIOR – E. CHEVALLIER – P. BOURIN – C. SENEAL-VALLEE – C. HOFFMANN – X. BONIFAIT

**SARTHE HABITAT :**

Représentant : J. CHALUMEAU – T. METIVIER

**COMMISSION VOIRIE - URBANISME ET ASSAINISSEMENT :**

**Responsable** : E. CHEVALLIER

Membres : A. CHAUVIN – P. BOURIN – G. VEILLE - D. GASIOR - C. SENEAL-VALLEE – C. HOFFMANN – J. CHALUMEAU – J. MANCEAU – T. METIVIER

**COMMISSAIRES A LA REVISION DES LISTES ELECTORALES POLITIQUES ET ECONOMIQUES :**

**Président :** à redéfinir avec Emmanuelle

**Commission administrative :**

**Suppléant :**

**Délégué du Juge du T.G.I. :**

**Suppléant :**

**Délégué du Préfet :** (*pas de suppléant*)

**CORRESPONDANT A LA DEFENSE :** P. BOURIN

**COMMISSION INFORMATIONS - COMMUNICATION** (bulletin municipal - Blog) :

**Responsable :** J. CHALUMEAU

**Membres :** G. RICHARD - A. CHAUVIN – J. MANCEAU – E. CHEVALLIER -

**ORDURES MENAGERES :** P. BOURIN – A. CHAUVIN

**Référent des circuits de randonnées :** E. CHEVALLIER

\_\_\_\_\_

**DESIGNATION DU DELEGUE A LA DEFENSE :**

Le Ministère de la Défense demande au Conseil Municipal de désigner un correspondant à la Défense. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe BOURIN dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de la défense.

\_\_\_\_\_

**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) pour le Personnel des Collectivités Territoriales : Collège des Elus :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a lieu de désigner un représentant de la Commune de Dissay-Sous-Courcillon pour assister aux réunions du CNAS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à cet effet : Monsieur Alain CHAUVIN.

\_\_\_\_\_

**Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Loir :**

La Communauté de Communes du Pays Fléchois invite le Conseil Municipal à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal du Loir.

**Les titulaires sont :** Madame Jacqueline MANCEAU et Monsieur Joël CHALUMEAU

**Les Suppléants :** Madame Maryline LIBERTI-TROUILLARD et Madame Gaëlle VEILLE

\_\_\_\_\_

**QUESTIONS DIVERSES :**

-La Commission **CADRE DE VIE** est convoquée pour le mercredi 17 JUNE à 18 h 30 pour étudier des demandes de subventions communales

-La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 23 JUNE à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinq minutes.